

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ - DRÉPANOCYTOSE

(Circulaire du 10-2-2021 BO n° 9 du 04 -02-2021)

Article D.351-9 du Code de l'éducation – Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre, de la lisibilité et de la communication des procédures.

Renseignements administratifs

Elève

Nom / Prénom

Date de naissance

Adresse

Etablissement (nom, adresse)

Responsables légaux ou élève majeur

Lien de parenté	Nom et prénom	☎ Domicile	☎ Travail	☎ Portable	Signature
<input type="text"/>					
<input type="text"/>					

Je demande que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant (dont les enseignants remplaçants et les personnels conventionnés intervenant au sein de l'établissement : ex SESSAD), y compris ceux chargés de la restauration et du temps périscolaire et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.

	PAI 1^{ère} demande	Modifications éventuelles				
Date						
Année scolaire						
Vérification annuelle obligatoire (Protocole d'urgence actualisé, ordonnance récente...)						
Modifications éventuelles						

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale ou de PMI (si scolarisation en école maternelle) en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à la mise en place. Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

Intervenants autour de l'élève

Référents	Nom- Prénom	Adresse administrative / Téléphone	Signature et Date
Chef d'établissement Directeur d'école Directeur d'établissement			
Enseignant de la classe Professeur principal Encadrant de la structure			
Représentant du service de restauration			
Responsable des autres temps périscolaire			
Service PMI ou Médecine scolaire			
Médecin coordonnateur et /ou prescripteur Dr <input type="text"/>			
Médecins spécialiste, services hospitaliers			
Autres <i>infirmières libérales, SESSAD, Kinés etc...</i>			

La famille est chargée de transmettre ce PAI à l'établissement scolaire. Les différents professionnels concernés signeront ce document après lecture et approbation. Ensuite, le chef d'établissement adressera une copie de ce document au Centre Médico-Scolaire de rattachement ou à l'Antenne médico-sociale de PMI (si scolarisation en école maternelle). Il redonnera l'original aux parents qui le conserveront tout au long de sa validité.

CONSIGNES A APPLIQUER DANS LE CADRE D'UN PAI

En l'absence d'élément nouveau (hors changement de posologie des traitements), ce PAI sera valable pendant toute la scolarité de l'élève au sein de cet établissement, sous réserve que :

- les parents fournissent une ordonnance récente (si traitement prescrit) en début de chaque année scolaire au chef d'établissement et que les modifications éventuelles de posologie soient indiquées sur la 1^{ère} page de ce document.

- et **que le volet « vérification annuelle obligatoire » sur la 1^{ère} page de ce document soit signé par le directeur ou le chef d'établissement.**

En cas de modifications des besoins de l'élève, le médecin coordonnateur actualisera le PAI et les parents transmettront les nouveaux éléments au chef d'établissement qui enverra une copie signée au Centre Médico-Scolaire ou à l'antenne médico-sociale et la PMI (si scolarisation en école maternelle).

Mesures pratiques



SAMU : 15

Médecin traitant et/ou spécialiste

NOM, Prénom

Lieu d'exercice

Spécialité

Téléphone

Mail



Les médicaments, l'ordonnance,
et un double de ce PAI seront placés
dans une/des trousse(s) d'urgence
étiquetée(s) au nom de l'élève
fournie(s) par les responsables légaux



La date de péremption des médicaments sera régulièrement vérifiée par les responsables légaux qui assureront leur renouvellement



La/les trousse(s) d'urgence sera(ont) rangée(s) dans un endroit non accessible aux enfants et connu de toute personne susceptible d'avoir recours aux médicaments d'urgence



Cette trousse suivra l'élève
dans tous ses déplacements
Lieu(x)



En cas de déplacement (sortie scolaire, EPS...)
toujours prendre un téléphone portable
pour alerter les secours en cas de besoin
Noter les numéros de téléphone d'urgence
et les coordonnées des partenaires du PAI



Le chef d'établissement
veille à la **transmission des consignes**
au personnel (titulaire et remplaçant)
et aux accompagnateurs et personnels de la
structure d'accueil en cas de sortie scolaire.
Il est nécessaire que l'ensemble de l'équipe
éducative prennent connaissance de ce PAI sous
format papier ou numérique



En cas de voyage scolaire
Penser à prendre le traitement médical quotidien (avec demande écrite des parents
et ordonnance du médecin traitant)
Anticiper les activités supplémentaires prévues qui pourraient être contre-indiquées

BESOINS DE L'ENFANT

Pathologie(s) associée(s) : OUI NON

- préciser :

- avec particularités pour le PAI : OUI NON

- préciser :

L'enfant nécessite-t-il un traitement médical quotidien ?

OUI NON

Si oui et qu'une prise médicamenteuse est à prévoir sur le temps d'accueil, fournir une ordonnance du médecin traitant et/ou du spécialiste avec prescription détaillée (posologie et horaires de prise)

Précautions d'hygiène:

- Boissons abondantes, régulièrement réparties, à raison de l/journée**
- Si l'enfant mange à la cantine, lui permettre de se laver les dents (cet enfant est plus sensible que d'autres aux infections)
- Se laver les mains régulièrement (après toutes récréations, manipulations, passage aux toilettes, avant de manger....).
- Prévenir les parents si un ou plusieurs enfants de la classe ou de l'établissement présente une maladie contagieuse.
- Appliquer une distanciation physique en cas d'enfant malade dans l'environnement local pour la kinésithérapie.

Aménagements des conditions d'accueil :

- Accessibilité des locaux :
 - Accès libre aux toilettes
 - Salle de classe au rez-de-chaussée
 - Accès à l'ascenseur
 - Lieu de repos éventuel
 - Local pour la kinésithérapie ou autres soins
- Aménagements particuliers à prévoir

Autres aménagements en lien avec la température :

- Eviter les expositions au froid (tout refroidissement est susceptible de provoquer une crise douloureuse)
- Habillement en rapport avec la température extérieure (durant les récréations en particulier)
- En période de grand froid, pas de récréations à l'extérieur
- Eviter les courants d'air et les refroidissements (c'est la chute brutale de température ambiante de 10 degrés ou plus qui expose l'enfant aux crises douloureuses, par le biais du refroidissement ; surtout par temps humide ou vent froid)
- En cas de choc, de traumatisme, **pas** de refroidissement physique (type pansement froid- glace)
- En période de fortes chaleurs : suivre les recommandations du ministère de la Santé
- Aérer et ventiler régulièrement les lieux de cours

- Autre (préciser)

Pour les sorties :

- Tout séjour au-dessus de 1500 m est déconseillé.
- Sorties à la (demi-)journée : emporter boisson

Aménagements pédagogiques :

- Présence à : Temps complet Temps partiel

○ Si temps partiel, joindre l'emploi du temps au PAI

- Tenir compte de la fatigabilité liée à la pathologie

- Autoriser la sortie de classe dès que l'élève en ressent le besoin

- En cas d'absence prolongée, prévoir l'intervention de l'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'Ecole (APADHE).

- Éviter le port de charges lourdes (> 10% du poids du corps) Si oui : poids maximal autorisé

Aménagements spécifiques pour l'enseignement de l'Éducation physique et sportive :

- Aptitude Inaptitude partielle Inaptitude totale

Si inaptitude partielle ou totale : compléter le certificat joint (page 7)

- Inciter l'élève à boire sans restriction (il peut avoir une bouteille d'eau ou une gourde avec lui) d'autant plus en cas de fortes chaleurs

- Repos en cas de fatigue (être particulièrement attentif en cas d'essoufflement)

- Éviter tout refroidissement après un effort sportif

- Le sport en altitude est interdit (au-dessus de 1500 mètres).

- Natation :

- vérifier la température de l'eau
 - Si $\theta < 25^\circ$: bain interdit ;
 - Si $\theta \geq 25^\circ$: sortir de l'eau dès la sensation de froid, se sécher immédiatement, voire se rhabiller (prévoir serviette et survêtement au bord du bassin).

Aménagements spécifiques pour la restauration scolaire :

Aménagements à l'extérieur de l'établissement :

- Déplacements hors enceinte scolaire possible sous condition du respect du PAI
- Déplacements scolaires sans nuitée possible sous condition du respect du PAI
- Déplacements scolaires avec nuitée possible sous condition du respect du PAI

Autres aménagements :

PROTOCOLE D'URGENCE

Nom

Prénom

Date de naissance

LA TROUSSE D'URGENCE

LIEU(X) DE DÉPÔT DES MÉDICAMENTS

COMPOSITION DE LA TROUSSE D'URGENCE :

PARACETAMOL

IBUPROFENE

AUTRE :

L'ordonnance détaillée pour les soins et la liste des médicaments à faire figurer dans la trousse d'urgence sera également jointe à ce PAI

Dans tous les cas :

Noter la date, l'heure des signes et des médicaments donnés. Rester à côté de l'élève. Prévenir les parents mais en utilisant une autre ligne téléphonique, pour réserver l'accès téléphonique au SAMU. **Si vous avez le moindre doute sur la santé de l'enfant, ne pas hésiter à appeler le SAMU pour conseil**

SAMU : 15

Ne jamais refroidir avec une vessie de glace la zone douloureuse

Situations	Signes présentés	Conduite à tenir
<p>Fièvre (> 38°C) (Y penser si l'élève frissonne, s'il est couvert de sueurs, s'il refuse de manger, s'il a une soif inhabituelle, s'il paraît plus fatigué...)</p>	<p>- Température < à 38,5°C sans signes associés</p>	<p>Faire boire l'élève Mettre au repos. Donner du <input type="checkbox"/> Paracétamol: (<i>dose</i>) <input type="checkbox"/> Autre <input type="text"/> Appeler systematiquement les parents (une consultation médicale est nécessaire)</p>
	<p>- Température < à 38°5 avec signes associés nommés ci-dessous. - Température ≥ à 38°5</p>	<p>Appeler sans attendre le SAMU (tel 15), citer les médicaments de la trousse d'urgence, la pathologie de l'enfant (Drépanocytose) puis suivre les recommandations du médecin régulateur</p>
<p>Crise douloureuse (Y penser si l'élève semble fiévreux, abattu, trop calme, s'il se plaint ou s'il se replie sur lui-même...)</p>	<p>- Douleur au niveau des membres, d'intensité modérée</p>	<p>Faire boire l'élève Mettre au repos Donner du <input type="checkbox"/> Paracétamol: (<i>dose</i>) <input type="checkbox"/> Autre <input type="text"/> <u>Appeler systématiquement les parents</u> Si la douleur persiste au bout de 30 minutes : <input type="checkbox"/> Donner ibuprofène : (<i>dose</i>) <input type="checkbox"/> Autre <input type="text"/> <u>Appeler systématiquement les parents ou le SAMU si les parents ne sont pas joignables</u> (une consultation médicale est nécessaire)</p>
	<p>- Douleur intense au niveau des membres, ou ne cédant pas au traitement. - Douleur thoracique, avec ou sans essoufflement. - Douleur abdominale avec ou sans vomissement. Autres : <input type="text"/></p>	<p>Appeler sans attendre les parents et le SAMU (tel 15), citer les médicaments de la trousse d'urgence, la pathologie de l'enfant (Drépanocytose) puis suivre les recommandations du médecin régulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Donner paracétamol: (<i>dose</i>)</p>
<p>Autres situations possibles</p>	<p>- Anémie aigue : Pâleur, altération de l'état général, fatigue d'apparition brutale - Essoufflement, gêne respiratoire. - Perte de la mobilité d'un membre, transitoire ou non - Augmentation de volume de l'abdomen. - Vomissements - Traumatisme - Autres : <input type="text"/></p>	<p>Appeler sans attendre le SAMU (tel 15), citer la pathologie de l'enfant (Drépanocytose) et suivre les recommandations du médecin régulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Donner paracétamol: (<i>dose</i>)</p>

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE PARTIELLE OU TOTALE A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné(e), docteur en médecine

Lieu d'exercice

certifie avoir, en application du décret n° 88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève : (nom, prénom)

et constaté que son état de santé entraîne :

une inaptitude totale à la pratique de l'éducation physique et sportive

pour l'année scolaire

pour une durée de _____ à compter de ce jour

une inaptitude partielle à la pratique de l'éducation physique et sportive

pour l'année scolaire

pour une durée de _____ à compter de ce jour

Afin de permettre une adaptation de l'enseignement de l'EPS aux possibilités de l'élève, il est nécessaire :

d'aménager les activités physiques qui sollicitent les articulations et en particulier les articulations suivantes :

Chevilles Genoux Hanche Epaulles Rachis Autre

- Ainsi il est préférable d'encourager les activités en décharge : vélo, natation

- la douleur doit être un signe d'appel pour arrêter l'activité

d'aménager les activités physiques qui sollicitent les fonctions cardio-respiratoires

- Ainsi il est préférable de :

. privilégier les activités d'intensité modérée de durée prolongée

. de permettre à l'élève de faire des pauses pendant l'effort si nécessaire

. d'adapter son temps de récupération

L'essoufflement excessif doit être un signe d'appel pour arrêter ou aménager l'activité

autres recommandations (à préciser) :

L'activité physique favorise le bien être ainsi que la santé physique et mentale. A ce titre, elle fait partie intégrante des programmes scolaires. Ainsi je l'incite à participer régulièrement au cours d'EPS. Il est donc important de faciliter son intégration dans le groupe et de valoriser sa participation à l'EPS en toutes circonstances.

Date, signature et cachet du médecin :